

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 Avril 2019

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Dominique ELIE, Claire PLAS-RASSENT, Hervé AUGIS, Patrice MALLEMONT, Frédéric RICHEVAUX.

Etaient absents : Didier ORELIO ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal LAROCHE

et Rémy TRAEN ayant donné pouvoir à Madame Claire PLAS-RASSENT

Thierry DRAPIER

Secrétaire de séance : Hervé AUGIS

Le maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 Février 2019. Aucune correction n'étant demandée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- Autorisation à donner au maire pour signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération

Le Maire propose au conseil municipal de signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

- Délibération sur la loi laure

Convention avec le Conseil Départemental :

Monsieur Pascal LAROCHE, le Maire expose au Conseil municipal que les travaux sécuritaires sur la RD 157 et la RD 509 ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil Départemental.

A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

« Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune s'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- décide la non réalisation de l'aménagement cyclable route de la Vallée, rue Arsène Sarazin et rue Henri Monnier

POURQUOI : Les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes)

- autorise Monsieur Pascal LAROCHE, le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

- Autorisation à donner au maire pour acter et valider la méthodologie de paiement concernant les travaux d'assainissement individuels

Le maire propose au Conseil Municipal, pour les travaux de réhabilitation d'assainissement individuel sous maîtrise d'ouvrage communale, la répartition suivante des paiements :

- 30% avant le piquetage,
- 50% au début des travaux,
- 30% à réception des travaux.

Les titres seront émis par la commune et la perception sera faite par la trésorerie de Chaumont-en-vexin.

Après discussion le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition.

- Maîtrise d'oeuvre ADTO

Le Maire informe le conseil municipal que le suivi administratif pour les travaux de réhabilitation des assainissements individuels sur la commune demandera un suivi administratif particulièrement lourd. Aussi, il propose de contractualiser avec l'ADTO, une assistance à maîtrise d'œuvre en matière administrative pour un montant de 3500€ hors taxe. De plus, il propose de demander une subvention à l'agence de bassin pour cette assistance à maîtrise d'œuvre.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les deux propositions

- Autorisation à donner au Maire pour signature d'un acte notarié : transfert de propriété concernant la cour Pierrin

Pascal LAROCHE informe le Conseil de la possibilité d'acquérir la Cour Pierrin appartenant à Monsieur DELARCHE. Lors d'un entretien, celui-ci propose de le vendre à la mairie pour l'euro symbolique. Cette acquisition se ferait dans le but de pouvoir enfouir l'ensemble des réseaux : rue Henri Monnier et cour Pierrin.

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout acte pour formaliser cet accord.

- Budget de l'eau :

Vote du compte administratif 2018 ;

Madame ELIE, adjointe au Maire, présente le Compte Administratif et l'explique. Elle précise qu'il est en accord avec le compte de gestion.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	:	10.043,40 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre en section	:	12.591,88 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	:	<u>1.809,43 €</u>
Soit un total des dépenses d'exploitation de	:	24.444,71 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar	:	13.405,59 €
--	---	-------------

Chapitre 75 : Autres Produits gestion courante	: 710,81 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	: <u>12.591,88 €</u>
Soit un total des recettes d'exploitation de	: 26.708,28 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	: <u>12.591,88 €</u>
Soit un total des dépenses d'investissement	: 12.591,88 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	: <u>12.591,88 €</u>
Soit un total des recettes d'investissement	: 12.591,88 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE, se retire en demandant à Monsieur Patrice BOISSEL de procéder au vote du Compte Administratif de l'eau 2018.

Hors de la présence du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2018

Approbation du compte de Gestion 2018 ;

Madame ELIE, adjointe au Maire, précise que dans le Compte de gestion de l'eau 2018 de la perception, le résultat de clôture fait apparaître un excédent d'exploitation de 30.775,69 € et un excédent d'investissement de 23.269,95 € au même titre que le Compte administratif 2018.

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, déclarent que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif 2018 de l'eau de la manière suivante :

- Section d'exploitation : R002 : 30.775,69 €
- Section d'investissement : R001: 23.269,95 €

Vote du budget Primitif 2019 ;

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	: 55.775,69 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Chapitre 65 : Autre charges de gestion courante	: <u>4.000,00 €</u>
Soit un total des dépenses de fonctionnement	: 72.367,57 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	: 30.775,69 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Chapitre 70 : Ventes pro Fab, prest serv	: <u>29.000,00 €</u>
Soit un total des recettes de fonctionnement:	72.367,57 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	: 12.591,88 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	: <u>26.898,95 €</u>
Soit un total des dépenses d'investissement :	39.490,83 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'inv. repor.	: 23.269,95 €
--	---------------

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	:	12.591,88 €
Chapitre 10 : Dotations diverses	:	3.629,00 €
Soit un total des recettes d'investissement	:	39.480,83 €

Le budget primitif 2019 de l'eau est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux, sachant que les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement sont équilibrées.

- Budget Communal :

Vote du compte administratif 2018 ;

Madame ELIE, adjointe au Maire, présente le Compte Administratif et l'explique :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : charges à caractère général	:	81.294,33 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	:	61.000,61 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	:	55.602,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	:	1.354,20 €
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	:	84.478,84 €
Soit un total des dépenses de fonctionnement	:	283.729,98 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 : Produits des services	:	975,10 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	:	216.940,78€
Chapitre 74 : Dotations et participations	:	62.995,00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	:	2.007,42 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	:	19.097,20 €
Soit un total des recettes de fonctionnement	:	302.015,50 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	:	7.530,68 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	:	23.367,29 €
Soit un total des dépenses d'investissement	:	30.897,97 €

Recettes d'investissement

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section	:	1.354,20 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	:	22.806,00 €
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers Réserves	:	611,10€
Soit un total des recettes d'investissement	:	24.771,30 €

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE se retire en demandant à monsieur Patrice BOISSEL de procéder au vote du Compte administratif communal 2018.

Hors de la présence du Maire, le Conseil accepte à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

A l'issue de cette présentation, Monsieur LAROCHE, se retire en demandant à Monsieur Patrice BOISSEL de procéder au vote du Compte Administratif de la commune 2018.

Approbation du compte de Gestion 2018 ;

Madame ELIE, adjointe au Maire, précise que dans le Compte de gestion de la commune 2018 de la perception, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 200.500,99 € et un excédent d'investissement de 14.562,92 €.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2018, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, déclarent que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve.

Affectation du résultat ;

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du Compte Administratif 2018 de la commune de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : R002 : 200.500,99 €
- Section d'investissement : R001: 14.562,92 €

Vote des Taxes ;

Sur proposition de Monsieur Pascal LAROCHE, le Maire, et après discussion, les conseillers votent à l'unanimité les Taxes 2019, soit:

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019
Habitation	13.73	13.73
Foncier(Bâti)	24.78	24.78
Foncier(Non Bâti)	32.86	32.86

Vote du budget Primitif 2019 ;

Madame Dominique ELIE présente le budget de la commune :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : Charges à caractère général	: 193.780,26 €
Chapitre 012 : Charges de Personnel	: 82.800,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de Produits	: 55.602,00 €
Chapitre 023 : Virements à la section d'investissement	: 24.694,61€
Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante	: 92.500,00 €
Chapitre 066 : Charges financières	: 10.000,00 €
Chapitre 067 : Charges exceptionnelles	: <u>1.000,00 €</u>
Soit un total de dépenses de fonctionnement	: 460.376,87 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté	: 200.500,99 €
Chapitre 70 : Produits des services	: 570,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	: 274.671,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	: 43.282,00 €
Chapitre 75 : Autres produits gestion courante	: 389,43 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	: <u>963,45 €</u>
Soit un total des recettes de fonctionnement	: 460.376,87 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	: 200.000,00 €
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	: 1.500,00 €
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	: 284.167,53 €

Chapitre 4581 : Investissement sous mandat	: 549.055,00 €
Soit un total de dépenses d'investissement	: 1.034.722,53 €

Recettes d'investissement

Chapitre 001 : Solde d'exécution d'inv. Reporté	: 14.562,92 €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	: 24.694,61 €
Chapitre 024 : Produits de cessions	: 55.000,00 €
Chapitre 10 : Dotations Fonds divers réserves	: 15.000,00 €
Chapitre 4582 : Investissement sous mandat	: 544.855,00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	: 180.610,00 €
Chapitre 1641 : Emprunts et dettes assimilés	: 200.000,00 €
Soit un total de recettes d'investissement	: 1.034.722,53€

Le budget primitif 2019 de la commune est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux sachant que les dépenses et les recettes tant en fonctionnement qu'en investissement sont équilibrées. Le maire propose donc que pour l'année 2018 la pression fiscale ne soit pas augmentée.

Questions Diverses :

Le Maire lève la séance à 23H00

Incluses les délibérations de 12 à 26